

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 2.

Lausanne, le 24 Janvier 1876.

XXI^e Année.

SOMMAIRE. — **Etat et développement des affaires militaires suisses.** Rapport présenté à la fête fédérale des officiers de 1875, à Frauenfeld, par A. Egg, major d'artillerie. — **Exposition générale de chaussures à Berne en 1876.** — **Bibliographie :** *Traité des applications tactiques de la fortification*, par le capitaine H. GIRARD. — **Circulaires officielles.** — **Nouvelles et chronique.**

ARMES SPÉCIALES. — **Société militaire fédérale.** Circulaire du Comité de la sous-section de Lausanne. — **Société fédérale des sous-officiers.** Circulaire du Comité central. — **Circulaires officielles.** — **Liste des pièces officielles insérées en 1875.** — **Nouvelles et chronique.** — **Réorganisation militaire française.**

ETAT ET DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES MILITAIRES SUISSES

Rapport présenté à la fête fédérale des officiers de 1875, à Frauenfeld, par A. Egg, major d'artillerie. (Traduit de l'allemand.)

Les statuts de la Société militaire fédérale prescrivent qu'un rapport doit être présenté à l'assemblée générale sur l'état et le développement de nos affaires militaires, ainsi que sur l'activité du comité central et des diverses sections cantonales.

Messieurs, chacun de nous sait la haute importance de la période militaire que nous avons traversée depuis notre dernière réunion générale à Aarau.

Pour traiter la question générale des changements apportés à nos institutions militaires, il faut un homme versé dans la matière et à la hauteur de cette tâche. Le comité l'a trouvé dans la personne de notre honoré chef d'arme de l'infanterie. Il ne me reste que la tâche plus simple de vous parler de l'activité de notre société et de ses sections.

Commençons par le *Comité central*.

Ce comité a rempli ses fonctions en treize séances, à côté de nombreuses circulaires.

Elu le 28 septembre 1873 par l'assemblée générale des officiers thurgoviens à Weinfelden, il a pris ses fonctions le 17 décembre 1873, au moyen d'un rendez-vous à Zurich avec l'ancien comité. Notre première séance eut lieu en janvier 1874.

Lors de la remise des archives, il manquait un inventaire de leur matière. Nous l'avons fait établir.

Les capitaux se montaient à fr. 36,228 93 centimes, la plupart en créances, que nous avons fait déposer aussitôt à la Banque cantonale thurgovienne, à Weinfelden.

L'argent comptant fut également déposé à cette banque en compte-courant.

Nous fîmes établir un livre des capitaux.

Au début de notre période administrative, il n'y avait que des affaires courantes sans grande importance. Nous n'avons à mentionner que le fait d'une circulaire aux sections cantonales pour les inviter à s'occuper de la révision des statuts et à nous transmettre en temps